## Comme it yous plaira, Monsieur Gide

Le Vereure a bases la seguites, comme M. Gide a tous seguites. Mais Vendrai 80 Mai 1924

de France, dont on me communique les bonnes feudles, M. Anaré fide met en cause Paris-Journa. Cest a propos des a affaires d'honneur ». De quoi se mèle ce vieux monsieur? Pour une fois que je laisse M. Gide a ses travaux il ne peut se tenir en place ; il bout, il piaffe, il rue, il se cabre. L'esteur de la pondre lui monte au nez , il semble hennir « Occupez-vous de moi, Berand, occupez-vous de Gide ». Bon. Le centaure à Colas sera comblé.

Mais il aurait pu choisir que ment-leure occasion. Les affaires en question ne concernaient en rien M. Gide. On ne demandait rien à Gide, pas même de passer les gants et la redingote du té

moin.

Et puis ces incidents étaient clos. En effet, les bonnes manières font une loi de tenir pour oubliés les incidents sui vis d'une rencontre on d'un procès-ver bal de conciliation. M. Gide n'est nas obligé de savoir. Ses amis, qu'il met en cause sans le moindre scrupule de courtoisie, auraient pu le lui apprendre.

Nul ne parlait plus de ces duels man-qués, si ce n'est deux ou treis mulots obscurs et pelés, grignottant ça et là quelque « budget d'échos » — cette ivraie du journalisme M. Gide, désireux de partager ce festin de roi, s'anproche à son tour. Je le lui dis bonnement, et d'autres le lui diraient: Ce n'est point là sa place. Il y à des besognes qu'un homme de son rang laisse à d'autres. moins on vue et plus excusables. On ne l'attendait point la ll y est. Tant pis ; fallan pas qu'il y aiffe.

Mais résumons les faits.

M. Gide vient d'adresser au Mercure une protestation contre un article de M. R. de Burv qui fait mon élore et ce-lui de *Paris-Journal*. Voici le fragment que relève M. Gide :

« Et voici, dans Paris-Journal, de venu um des journaux littéraires les plus vivants, une « réponse avant la leitre », de M. Henri Dérond, au sujet d'un éreintement projeté de son roman dans la N. R. F. que, ne pouvant citer gués des fadeurs de la httérature ac-tuelle, de lire. C'est d'une belle ironie et d'une belle riolence. »

Je ren grâces, d'abord, a M. Gide. Il m'offre a ccasion de remercier publiquement l'auteur de ces louanges, et cela, je pense est assez conforme au génie gidouillard, qui, comme on sait, consiste à jouer par la bande les plus simples carambolages. M. Gide se tait quand on le prie de s'expliquer. Il intervient quand on le croit occupé ailleurs, au Maroc par exemple, ou dans un jury de Cour d'assises, siégnant à huis-clos. et sauvant les bonnes meurs...

C'est ainsi que M. Gide volant au secours d'un ami - leque', ja ponso, ne revendique l'inlui demandait rien sertion du procès-verbal qui termina le différend Bérand-Rivière : « le comme, dit-il, que le Mercure mara l'espité de

publier ce procès-verbal

le culot est une riese des horana - an done institute M. Gr ainsi ce procés-unité na comme temeir in eastern chent : On'il y trouve ainsi que se la le ma person-nel avantace i due le la companien

est désagranda En maitre -presse qui d The contragalor was a few above to the contract of the contrac 144721 l'abord es prochs-versai dicese par MM. Jacques Boulenger Heiranx de Jouvenei et Rem Blue " Gévant ce texte? Mone que celou de at M. Gide ornait la garde le son derner livre (1) et que par son codre la X P I, dut arracher volume par volume Pourquoi M. Gide se ravisa teil ? On techera de le Savoir et je bediral, be nearent vonn Que ne sestat pare llement retenn de publier sa betre au Mercure. Par cette lettre il rouvre impertinemment un de bat assez facheax.

En metlant en cause mes affaires et l'un de mes témoins. M. Gide ne commet pas seulement and meanvenance que réprouveraient sans retard les gens bien élevés. Il délie les intéresses d'un secret consacré par l'usage, touchant aux conversations d'un chent avec ses témoins. Que les vuis de M. Gide se rassurent. J'ai le cour assez fier pour rassurent. I al le ed il assez lei pour ne point user de cenains droits. Je ne m'en prendrai à personne d'une petite cuistrerie, dont M. Gide est l'un que responsable, et par taquelle it assouvit une rancune qui sentant la vesse. ane rancone qui, sentant la vessa, s'échappe sans fracas.
(1) Souvenirs de la Cour d'assises. L'ouvrage m'était, si l'en crois l'Intransigeant, ironiquement dédié

it importe cependant de souligner que le procès-verbal de l'affaire en question spécifie la mission que j'avais confiée à mes témoins accorder une réparation par les armes à M. Rivière. C'est même, à vrai dire le seul des trois procèsverbaux publiés où l'on fait emploi de ce langage.

Je suis bien obligé de dire, puis-qu'aussi bien ton m'en fait une nécessité, qu'au moment où MM. Jacques Boulenger et Henraux se presenterent chez moi, leur client était « forclos » depuis la veille Néanmoins je mis mes areis en rapport avec les temons de M. Kivière, et non sentement par égard pour leurs personnes mais parce que étais résolu à satisfaire l'honneur de M Rivière et. en cas de rencontre, à accepter toutes ses conditions. Un journal a dit que l'étais « manifestement le seul à envisager ce duel avec calme « C'est assurément exagéré Il est certain, toutefois, que j'envisagesi d'un cœur tranquille le risques du combat. Nul n'a pu s'y meprendre, pas même M. Gide. Cha vant du respect

ar Girde avant der Soloan. cantinière, il ne s'aviserait point de railler un homme qui, refosant l'expression du moindre regret, consentit à menager l'amour-propre de chacun et à ce plier à des scrumites de mode qu'il ne cepta cuis les partager. Il suffit, ales témoins s'expliquement sils le veulent,

mionx que moi, sur ce soint